



La Lettre

de la Municipalité



Edition annuelle 2024

Edito

C'est un grand plaisir pour nous de vous présenter la Lettre de la Municipalité Annuelle qui retrace les événements et les faits marquants qui se sont déroulés au cours de l'année 2024.

Vous trouverez les informations concernant l'Etat-civil, les réalisations communales, les résultats des élections... mais également les services disponibles au sein de la commune et les projets pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal et les agents communaux vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Qu'elle vous garantisse joie et sérénité à vous et votre famille.

La Municipalité

Etat-Civil

Naissances :

- 26/01 : Victor MACHURET
- 05/03 : Paul LAMY
- 15/04 : Iris POYEN
- 06/05 : Célia FALAISE TRIPLET

Décès :

- 12/06 : Jacqueline RAULT
- 10/11 : Jackie ROUSSEL

Une année en quelques chiffres

- 26 dossiers d'urbanisme (*certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire*)
- 53 enfants ont reçu un cadeau pour Noël
- 75 colis offerts aux aînés
- 25 aides sportives et culturelles
- 105 demandes d'état civil
- 1 554 repas aidés (*0.95 € par repas*)
- 21 locations de la salle des fêtes

Soutien aux associations

- Amicale des aînés : 1 000 €
- Comité des fêtes : 3 000 €
- Amicale des anciens combattants : 500 €
- CrossF'Hitt'ness club : 100 €
- Souvenir de Mortemer : 100 €
- Croix Rouge : 300 €
- Ecole primaire Classe Neige : 200 €
- Sapeurs-pompiers Lyons-la-Forêt : 200 €
- Les restos du cœur : 600 €
- Andel'Handicap : 250 €
- Association Maires Lyons-Andelle : 212 €
- Club des aînés du canton : 220 €
- L'outil en main de l'Andelle : 300 €
- Comité de Jumelage : 30 €
- Haugr : 200 €
- Association Charline : 150 €

Elections Européennes – Dimanche 9 juin

Nombre d'inscrits : 420

Nombre de votants : 254 (60.48%)

Abstentions : 166 (39.52 %) - Nombre de blancs : 2 (0.79 %) - Nombre de nuls : 3 (0.79 %)

Suffrages exprimés : 249

- **Jordan BARDELLA : 113 voix (45,20 %)**
- Raphaël GLUCKSMANN : 28 voix (11.60 %)
- Valérie HAYER : 21 voix (8.40 %)
- François-Xavier BELLAMY : 21 voix (8.40 %)
- Jean LASSALLE : 17 voix (6.80 %)
- Manon AUBRY : 11 voix (4.40 %)
- Marie TOUSSAINT : 9 voix (3.60 %)
- Hélène THOUY : 8 voix (3.20 %)
- Marion MARECHAL : 7 voix (2.80 %)
- Léon DEFFONTAINES : 4 voix (1.60 %)
- Jean-Marc GOVERNATORI : 4 voix (1.60 %)
- Yann WHERLING : 3 voix (1.20 %)
- Florian PHILIPPOT : 2 voix (0.80 %)
- Nathalie ARTHAUD : 1 voix (0.40 %)



Elections législatives - Dimanches 30 juin et 7 juillet

Résultats de la Commune de Rosay sur Lieure

Dimanche 30 juin

Nombre d'inscrits : 418

Nombre de votants : 309

Abstentions : 109

Nombre de bulletins ou enveloppes déclarés
blancs : 8

Nombre de bulletins ou enveloppes déclarés
nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 300

Candidats	Voix
Ludovic BEAUJOUAN	3
Pierre-Yves JOURDAIN	66
Delphine BLITMAN	2
Thimothée HOUSSIN	139
Christian MAZURE	7
Colin PREVOTEAU DU CLARY	0
Frédéric DUCHE	64
David DAVERTON	19

Dimanche 7 juillet

Nombre d'inscrits : 418

Nombre de votants : 301

Abstentions : 117

Nombre de bulletins ou enveloppes déclarés
blancs : 12

Nombre de bulletins ou enveloppes déclarés
nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 289

Candidats	Voix
Thimothée HOUSSIN	143
Frédéric DUCHE	146

Résultats de la 5^{ème} circonscription

Thimothée HOUSSIN (R.N.) : 51,14%
29 338 votes - ÉLU

Frédéric DUCHÉ (Ensemble !) : 48,86%
28 033 votes

Pour prendre contact avec votre député Thimothée HOUSSIN
6, Avenue de la République 27700 Les Andelys
Tél : 06 63 36 23 19

Recensement de la population 2024

Cette année vous avez été sollicité pour participer au recensement de la population. Le recensement de la population a permis d'établir la population officielle de votre commune et les caractéristiques des logements et des habitants.

Résultats du Recensement 2024 :

- Résidences principales : 232
- Résidences secondaires : 54
- Logements vacants : 20
- Nombre d'habitants : 521

Résultat du recensement 2018 :

- Résidences principales : 229
- Résidences secondaires : 50
- Logements vacants : 26
- Nombre d'habitants : 520

Les réalisations communales

Installation de deux nouveaux poteaux incendie

- Rue des écoles

Montant des travaux : 9 901,50 € H.T. soit 11 881,80 € T.T.C.

Subvention du département : 2 970 €

DETR (*Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux*) : 2 970 €

Reste à charge commune : 5 941,80 €

- Rue Principale

Montant des travaux : 3 368,06 € H.T. soit 4 041,67 € T.T.C.

D.E.T.R. : 1 010 €

Reste à charge commune : 3 031,67 €



Eclairage public

Changement de 31 lampes sodium par des ampoules LED.

Montant des travaux : 4 950,42 €

Subvention SIEGE : 3 300,28 €

Reste à charge commune : 1 650,14 €



Voirie Rue des Fiefs

Montant des travaux : 25 581 € HT

Fond de concours de la C.D.C. Lyons-Andelle : 3 000 €

Reste à charge commune : 22 581 €

Projets pour 2025

- Installation de nouveaux poteaux incendie
- Voirie Rue du Fol Accard
- Eclairage public : Changement de lampes sodium par des LED
- Travaux à l'Église
- Maintien des différentes aides existantes

Manifestations 2024

- 14 février : Démonstration taille de pommiers (*association pomologique de Normandie*)
- 23 mars : Soirée Couscous et Chasse aux œufs *pour les enfants de Rosay*
- 6 avril : Baltrad (*Haugr*)
- 30 juin : Foire à tout
- 13 juillet : Repas partagé
- 15 septembre : Repas des aînés
- 12 octobre : Concert à la bougie à l'église de Rosay (*O.T. Lyons-Andelle*)
- 15 décembre : Arbre de Noël



Manifestations 2025

- Samedi 29 mars : Repas
- Dimanche 29 juin : Foire à tout
- Dimanche 13 juillet : Repas partagé
- Dimanche 3 novembre : Bourse aux vêtements et aux jouets

Contact :

Virginie 06.79.78.82.55

Rudy 06.07.12.44.78

Valérie 06.83.77.05.36

comitedesfetesrosaysurlieure@yahoo.com



Quelques rappels pour un village où il fait bon vivre !

Nouveaux arrivants

Pour vous permettre de profiter pleinement des atouts de notre commune, nous vous invitons à vous rendre à la Mairie dès votre arrivée.

Vous rencontrerez notre Secrétaire de Mairie qui se fera un grand plaisir de vous accueillir, de vous renseigner, de vous aider dans toutes vos démarches et qui vous donnera un maximum d'informations communales. Vous pourrez également rencontrer le Maire et ses adjoints.



Les chiens

Nous souhaitons attirer votre attention sur les déjections canines. Les « sacs à crottes » ne doivent pas être jetés dans les caniveaux ou les avaloirs de la commune. Les sacs provoquent des bouchons et empêchent l'écoulement de l'eau en cas de fortes pluies et peuvent provoquer des inondations dans certaines propriétés.

Rappel : Les chiens ne doivent en aucun cas divaguer sur la voie publique. Par ailleurs, **les chiens lors de leur balade doivent être tenus en laisse.**



Animaux perdus

La commune autorise les propriétaires d'animaux à mettre des affiches dans la commune pour les retrouver. **Le retrait des affiches doit être fait par les propriétaires.**

L'entretien des propriétés

La hauteur des haies doit être limitée à 2 mètres, voire moins si elles perturbent la visibilité des usagers, à l'approche d'un carrefour ou d'un virage par exemple.

En toute saison, **les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer et d'enlever les fleurs, les feuilles, les branches cassées, les ronces...** émanant de leur propriété qui pourraient se retrouver sur le domaine public, au niveau d'un trottoir ou d'un caniveau par exemple.

Le bruit

Par arrêté en date du 20 août 2024, le Préfet de l'Eure a modifié les horaires durant lesquels les activités bruyantes sont autorisées :

Les jours ouvrables : de 8 h 30 à 12 h & de 14 h 30 à 19 h 30

Samedi de 9 h à 12 h & de 14 h 30 à 19 h / Dimanche et jours fériés de 10 h à 12 h.

Les feux

Les feux allumés par des particuliers pour éliminer les déchets verts de leur jardin (*feuilles, bois, brindilles, herbes*) gênent le voisinage (*fumée, odeur etc...*).

Par arrêté municipal en date du 17 avril 2012, **le brûlage à l'air libre des déchets est interdit.** Tout contrevenant sera poursuivi selon la loi en vigueur.



Démarches administratives

Le recensement militaire

Tout Français doit spontanément se faire recenser auprès de sa mairie. C'est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics (*brevet des collèges, BAC, conduite accompagnée, permis de conduire...*).

Un Français de naissance doit se faire recenser **entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3^{ème} mois qui suit celui de l'anniversaire.**

Inscription sur les listes électorales

L'inscription sur la liste électorale est automatique pour les jeunes de 18 ans. En dehors de cette situation, **l'inscription sur les listes fait l'objet d'une démarche volontaire.**

Carte Nationale d'identité / Passeport

Si votre titre d'identité est périmé, vous pouvez vous rendre dans n'importe quelle mairie, à condition qu'elle soit équipée d'une station d'enregistrement.

Les plus proches : Lyons la Forêt (*dans les locaux de la poste*) ou Fleury sur Andelle.

Avant de vous déplacer, vous pouvez préparer la démarche en faisant une pré-demande en ligne sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS).

Durée de validité	Majeur	Mineur
CNI	15 ans	10 ans
Passeport	10 ans	5 ans

Demande d'extrait d'acte de naissance / de mariage / de décès

Les demandes d'état-civil se font uniquement auprès des mairies qui ont établi l'acte.
La délivrance des actes est toujours gratuite.

Inscription sur le registre des personnes vulnérables

Le recensement des personnes âgées, handicapées ou isolées est indispensable pour une intervention efficace et ciblée des services sociaux en cas de déclenchement de tout plan d'urgence afin de leur apporter les conseils et l'assistance dont elles ont besoin.

Peuvent demander leur inscription sur le registre de recensement nominatif :

- Les personnes âgées de 65 ans et plus, résidant à leur domicile,
- Les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail,
- Les personnes adultes handicapées.

Les inscriptions sont enregistrées par la Mairie sur déclaration de la personne elle-même ou de son représentant légal, soit sur la demande d'un tiers avec le consentement de la personne concernée.



Votre commune vous aide

Aide sportive et culturelle

La commune, afin d'aider les jeunes à pratiquer une activité extra-scolaire, verse 40 € par an et par enfant (*de 6 à 18 ans*) sur présentation d'une facture. En cas de première demande, un R.I.B. est à joindre.

Aide restauration scolaire

La commune rembourse aux familles la somme de 0.95 € par repas pour les enfants scolarisés à l'école de Charleval.

Les originaux des factures doivent être déposés au secrétariat de Mairie accompagnés d'un R.I.B. pour la première demande de remboursement.

Attention, les factures de juin/juillet doivent être déposées à la Mairie avant le 31 décembre.

Présence verte

Se présentant sous la forme d'un discret bracelet ou d'un médaillon, ce dispositif s'adresse à toute personne souhaitant se sentir parfaitement en sécurité chez elle.

En cas de besoin, il vous suffit d'appuyer sur le bouton de votre médaillon ou de votre transmetteur pour alerter immédiatement la centrale d'écoute et ainsi prévenir les secours si nécessaire.

La commune participe à hauteur de 35 € pour les frais d'installation du dispositif « Présence Verte ».

Des services dans votre commune

Une ergothérapeute

Depuis le 15 juillet, Emma BÉHAREL, ergothérapeute diplômée d'Etat, exerce son activité 34 bis Rue Principale (*dans le local face à la Mairie*).

L'ergothérapeute est un professionnel de santé qui vise l'autonomie des personnes dans les activités de la vie quotidienne (*au domicile, au travail, à l'école, dans les loisirs*). L'objectif de l'ergothérapie, c'est de maintenir, de donner ou redonner un niveau d'autonomie et d'indépendance optimale à tout individu, de la petite enfance à la personne âgée...

Une conseillère numérique

Venez gratuitement assister aux ateliers proposés par le conseiller numérique pour :

- Prendre en main un équipement informatique (*ordinateur, tablette...*)
- Envoyer, recevoir gérer mes courriels
- Créer et gérer mes contenus numériques (*stocker, ranger, partager*)
- Naviguer sur internet
- Apprendre les bases du traitement de texte
- Connaître l'environnement et le vocabulaire numérique
- Installer et utiliser des applications utiles sur mon smartphone...

Rendez-vous en mairie le lundi à partir de 14 h

NOUVEAU SERVICE

Un conseiller numérique
vous accompagne !



Deux maraîchers

Deux maraîchers sont installés dans notre commune dans la « Rue des Maraîchers », près de l'église. Emeline et Osvaldo cultivent des légumes de saison, mais aussi des aromates et des fleurs coupées.

Leurs productions sont disponibles selon deux modalités :

- en vente directe sur place, en libre-service, tous les jours de la semaine
- à domicile, sur commande de votre part, en appelant le 06.71.53.53.07

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à aller les rencontrer sur place et à les suivre sur leur compte Instagram « Aux Maraîchers ».

La boîte à livres

La boîte à livres, fabriquée par l'association L'Outil en main, située sur le parking de la Mairie est régulièrement renouvelée par les habitants.

Le Tacot Burger

Le Tacot Burger est présent
un jeudi tous les 15 jours
à 18 heures
sur le parking de la Mairie

Pour commander 07.81.41.87.27



Pizza Passion

Pizza Passion est présent
un dimanche tous les 15 jours
à partir de 17 h
sur le parking de la Mairie
Pour commander : **06.19.97.67.83**
www.pizzapassion76.fr



Le distributeur de pain

Alimenté par la boulangerie d'Écouis

« Aux délices d'Écouis »

Baguette & tradition

Tel : 02 32 69 43 15



Les associations

Nous Tous

L'association se réunit le temps des « déjeuners citoyens » les mercredis de 9 h 30 à 12 h en semaines paires à la salle des fêtes de Rosay.

Ouvert à tous les habitants de la Communauté de Communes Lyons-Andelle.

Pour plus de renseignements : 06.65.94.86.40 ou noustous.normandie@gmail.com

L'association a repeints l'arrêt de bus situé près de la Mairie en partenariat avec une association d'artistes.



L'Amicale des Aînés

Les aînés se réunissent un mardi tous les 15 jours à la salle des fêtes.

Venez partager un après-midi de jeux, de discussions autour d'un goûter.

Contact : Monique BLONDÉ - 07.88.05.88.60

CrossFit'nness

Damien vous donne rendez-vous le lundi de 19 h à 20 h et le jeudi de 19 h 45 à 20 h 45

Contact : Damien JOLY - crossfhiitnnessclub@gmail.com – 06.43.84.31.70

Gymnastique Rythmique et Sportive

Sophia propose aux enfants des cours de G.R.S. de 6 à 12 ans.

Jeudi de 17 h 30 à 18 h 25 pour les 6-8 ans et de 18 h 30 à 19 h 30 pour les 9-12 ans

Contact : 06.45.47.42.90 - grs.rosay@gmail.com

L'Amicale des anciens combattants

L'Amicale des anciens combattants se réunit à l'occasion des cérémonies communales et cantonales.

Contact : Edmond Lamotte – 02.32.49.08.11

Source Andelle

L'association Source Andelle, reconnue d'intérêt général, a pour objet l'accompagnement des enfants avec autisme et leurs familles.

L'association est en lien avec 120 familles et accueille une soixantaine d'enfants.

Contact : 02.76.10.14.88 - source.andelle@gmail.com

Urbanisme

Si vous envisagez d'entreprendre des travaux concernant votre maison individuelle ou ses annexes (*agrandissement, construction d'un garage, d'une dépendance, d'un abri de jardin, ajout de fenêtre de toit ...*), nous vous conseillons de prendre contact avec la Mairie afin que nous vous communiquions les démarches à effectuer et les dispositions à respecter.



Depuis 2008, la commune s'est dotée un P.L.U. (*Plan Local d'Urbanisme*) qui définit les règles d'aménagement et le droit des sols. Il indique les secteurs constructibles, et les façons d'y construire, les zones qui restent naturelles et les parcelles réservées pour les constructions futures...

Il est le document de référence obligatoire à l'instruction des différentes demandes d'occupation ou d'utilisation des sols, comme les permis de construire, les permis de démolir, les déclarations de travaux, etc.

Depuis le 1^{er} juillet 2021, la Communauté de Communes Lyons-Andelle est compétente en matière de « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ». Elle s'est donc engagée dans une démarche d'élaboration du futur **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Lyons Andelle**.



Le PLUi, actuellement en cours d'élaboration, est un document sur lequel s'appuie l'urbanisation du territoire. **Il s'agit d'une boîte à outils de l'aménagement du territoire pour les 12 prochaines années.** Il fixe les orientations sur des thématiques du quotidien : le logement, les déplacements, le développement économique, la préservation des terres agricoles, forestières et naturels etc.

SYGOM (Syndicat de Gestion des Ordures Ménagères)

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le SYGOM a déssectorialisé ses déchèteries. **Ainsi, quel que soit votre lieu de domicile vous pouvez vous rendre dans toutes les déchèteries du SYGOM.** Nous vous communiquons les horaires des déchèteries les plus proches.

GISORS - CHARLEVAL LES ANDELYS - GASNY			LORLEAU		
📅	ÉTÉ	HIVER	📅	ÉTÉ	HIVER
	1/04 AU 30/09	1/10 AU 31/03		1/04 AU 30/09	1/10 AU 31/03
LUNDI	9H - 11H45 13H30 - 17H45	9H - 11H45 13H30 - 16H45	LUNDI	14H - 17H45	14H - 16H45
MARDI	FERMÉE	FERMÉE	MARDI	FERMÉE	FERMÉE
MERCREDI	9H - 11H45 13H30 - 17H45	9H - 11H45 13H30 - 16H45	MERCREDI	14H - 17H45	14H - 16H45
JEUDI	9H - 11H45 13H30 - 17H45	9H - 11H45 13H30 - 16H45	JEUDI	FERMÉE	FERMÉE
VENDREDI	9H - 11H45 13H30 - 17H45	9H - 11H45 13H30 - 16H45	VENDREDI	14H - 17H45	FERMÉE
SAMEDI	9H - 11H45 13H30 - 17H45	9H - 11H45 13H30 - 16H45	SAMEDI	9H - 11H45 14H - 17H45	9H - 11H45 13H30 - 16H45

A compter de janvier 2025, le ramassage des ordures ménagères et du tri sélectif change. Les bacs seront ramassés le mardi en semaine paire, les bacs noirs (*le matin*) et les bacs jaunes (*l'après-midi*).

La Mairie

Horaires d'ouverture :

- Lundi, mardi de 14 h à 18 h
- Jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
- Vendredi de 14 h à 18 h 30

Permanence téléphonique
du lundi au vendredi (*sauf le mercredi*)
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h
vendredi 18 h 30

Tel. 02.32.49.08.25

mairie-rosay-sur-lieure@orange.fr

www.rosaysurlieure.fr



AGENCE POSTALE
COMMUNALE

Horaires d'ouverture :

Du lundi au samedi

de 10 h à 12 h

Tel. 02.32.48.04.54



SAMU : 15

Sapeurs-pompiers : 18

Police Nationale : 17

Cabinets médicaux :

- Lyons la Forêt : 02.32.49.60.33
- Charleval : 02.32.49.01.17

Médecins de garde (Urgences non vitales) : 116 117

Pharmacies :

- Lyons la Forêt : 02.32.49.60.05
- Charleval : 02.32.49.01.55

Pharmacie de garde : 32 37

Cabinets d'infirmiers :

- Lyons la Forêt : 02.32.48.21.42 / 02.32.48.26.68
- Charleval : 02.32.49.00.26

Une difficulté d'ordre social : 02.32.31.97.17

Allo service public : 39 39

C.D.C. Lyons-Andelle : 02.32.49.61.27

SYGOM : 02.32.54.47.64

Office de Tourisme Lyons-Andelle : 02.32.49.31.65